

Compte-rendu Verbatim

Journée pêche au Lycée Maritime
PARTIE 2
Mardi 30 novembre 2021 à La Rochelle

Salle/adresse : Lycée maritime de La Rochelle

Nombre de participants : 30

Début/fin : 8h > 17h

Intervenants :

Luc Picot - Secrétaire Général du débat public

Pierre Vigné - CEREMA

Denis Cuvillier - Membre de la CPDP

Hervé Trehein - CMF

Pierre-Emmanuel VOS - DREAL

Francis Beaucire - Président de la Commission particulière du débat public

Emilie Roche - Comité départemental des pêches maritimes et des Elevages Marins de Charente-Maritime

Faustine Masson - Comité régional des pêches maritimes et des Elevages Marins de Charente-Maritime

Philippe Micheau - Président du Comité départemental des pêches maritimes et des Elevages Marins de Charente-Maritime

Johnny Wahl - Président du Comité régional des pêches maritimes et des Elevages Marins de Charente-Maritime

Luc Picot

... faire une, voire peut-être une deuxième réunion. Peut-être au moins au minimum un autre réunion fin janvier, début février. Et peut-être si vous avez le courage de nous supporter On voit que le débat public. Et donc il y a peut-être besoin en tant que parties prenantes du débat de vous exprimer une dernière fois, donc peut-être toute, toute fin février. Je crois que c'est prévu le 28 février. Mais ça le Collège National peut changer la date, donc... On va garder le 28 février logiquement à la fin du débat. Je vous présenterais une dernière réunion, peut-être en Visio qui est peut-être plus facile. Enfin on verra. Et puis on verra aussi comment le Covid se comporte. Donc on aura une autre session sur les retombées économiques et financières. Je vous propose qu'on la renvoie à plus tard. Primo parce qu'une des données qui est la nature de la taxe en ZEE est toujours pas complètement connue parce qu'elle est en cours de discussion au Parlement. Elle a été certes votée à l'Assemblée, mais il faut encore qu'elle soit..., que la loi de finances soit votée. Et comme elle ne sera votée que fin décembre, en janvier on aura une loi. Et qu'aussi le rapport CEDD, et il me manque encore un dernier, une dernière structure. Le rapport n'est pas public. Et donc, on avait pensé initialement à inviter les auteurs de ce rapport de s'exprimer sur cette taxe. Qu'est-ce qu'ils proposaient. Mais comme il n'est pas public, ils ne peuvent pas s'exprimer. Donc on va attendre le vote de la loi pour pouvoir faire, remplir de manière efficace ce chapitre. C'est un chapitre que l'on souhaite étudier parce qu'un parc éolien ça apporte une conséquence économique pour les ports, pour l'activité et la formation professionnelle. Parce qu'on a entendu dans le débat normand, mais ça a été exprimé ici aussi, la concurrence entre..., la concurrence d'activité que ça peut avoir sur les nouvelles générations de marins. Donc ça c'est des sujets qu'il faut renseigner dans le débat public. Donc ces sujets-là je propose qu'on les étudie en janvier. Donc il nous reste le deuxième gros sujet de l'après-midi qui prendra, je pense, beaucoup de temps, c'est les données dont on dispose pour évoquer la question de la localisation d'un parc éolien. Donc les données sur la ressource halieutique. Là c'est le CEREMA qui a fait une étude sur le sujet. Une étude qui est en ligne sur le site du Débat Public. la présenter. Donc c'est Pierre Vigné et qui est... il se présente. Il va le faire. Donc on va lui laisser la parole. D'emblée on sait tout de suite que ... Voilà ça c'est les données dont dispose le CEREMA mais il y a toutes ces autres données qu'il faut intégrer. C'est un échange. On vous propose entre vous, entre vous et le CEREMA aussi, et aussi des représentants de la DIRM sur... La question, eh bien c'est la nature des données, la qualité des données, la complexité des données. Mais aussi qu'est-ce qui vous manque aussi comme données pour pouvoir vous positionner ou pas, parce que vous n'êtes pas obligés de vous positionner sur cette question de la localisation. D'autant plus que comme vous l'avez noté la zone d'étude étant élargie. Parce qu'avant c'était vraiment l'expression de Francis « mettre un grain de riz sur... » Voilà il fallait se positionner dans une macro-zone qui était microscopique. Donc c'est un peu plus à gauche, un peu plus à droite, un peu plus de... Enfin bref il n'y avait pas beaucoup de latitude. Là, la zone est entendue mais tout en sachant que dans le débat public vous pouvez vous approcher de la zone d'étude proposée par l'Etat. Sur toute la façade, on vous invite à y réfléchir. Vous n'êtes pas non plus obligés. Mais on propose que la réflexion sur la localisation se fasse sur toute la zone de la façade, tant pour la question de la localisation du parc éolien, mais aussi pour les effets indirects qu'une localisation peut avoir. On a bien noté les effets report que peuvent avoir l'installation d'un parc éolien sur la zone

de pêche adjacente. Et donc c'est aussi ça qui est intéressant à évoquer. Je ne vais pas dire plus loin. Je vais laisser la parole à Pierre Vigné. Alors je vais

Interlocuteur :

Les positionnements des uns, positionnement des autres. Dès le départ je trouve que ce n'est pas forcément et on a l'impression que c'est ...

Luc Picot :

Alors moi ce que vous dites me fait évoquer un sujet. Euh... et que c'est peut-être bien finalement d'en parler. Comme c'est en cours de discussion au parlement, ce n'est peut-être pas inintéressant, ici au moins, de vous exprimer sur ce sujet d'extension de la taxe. Parce que nous on va faire un compte rendu et que ça puisse être... Alors après voilà l'intérêt, la possibilité qu'on puisse..., mais au moins au niveau de la discussion parlementaire l'expression d'une des parties prenantes lourdement impactée par cette évolution de taxe puisse être faite. Et pas quand on est dans la discussion parlementaire et pas quand c'est fermé quoi. Donc je rétro-pédale. Je considère que vous avez tout à fait raison. C'est peut-être important, au moins de donner l'expression. Si vous le souhaitez je vous laisse... La réunion est enregistrée donc sur ce point-là on fera... après dans le compte rendu... Alors ça ne sera pas un compte rendu exhaustif très clairement, parce qu'on voulait aussi vous garder une sorte de confidentialité un peu entre guillemets de ces échanges pour que vous soyez confortables. Mais les choses sont importantes (sonnerie établissement) Alors est-ce que vous voulez reprendre la parole pour donner une position très claire, en parlant bien net et moi je vais ré-écouter en mettant mon dictaphone

Interlocuteur :

On croit savoir que la taxe issue des parcs éoliens dans. En dehors de Là par contre c'est beaucoup plus obscur. C'est-à-dire, pourquoi on parle de la mais on ne voit pas comment aujourd'hui les organisations professionnelles ou autres pourraient prétendre et je pense que des organisations professionnelles peuvent aussi éventuellement prétendre de changer le cours des choses. Donc ça me paraît évident qu'à un moment donné il va falloir qu'on sache et qu'on puisse sélectionner.

Luc Picot :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaiterait intervenir ?

Philippe Micheau :

La pêche va être le principal acteur et même si on ne voit pas ça d'un bon œil. N'importe comment cette taxe qui viendrait nous aider à ..., ou à conserver certaines positions, où nous aider tout simplement aux vues des enjeux. La taxe des 12 miles. Juste pour rappeler

les taxes sont dans la loi Nous qui sommes les principaux affectés il va falloir justifier cet argent. on ne pourra pas l'utiliser. Et voilà, une fois de plus, la taxe doit nous aider, elle doit nous accompagner. une rémunération simple et correcte.

Interlocuteur :

une rémunération simple et correcte

Johnny Wahl :

A quelle utilisation on va en faire ... et va percevoir de l'argent de cette taxe sur tous les projets. Donc je ne vois pas non plus l'intérêt dans cette démarche. on est bien d'accord. Donc comment ça se fait que qui est censé préserver la biodiversité. On sait pertinemment que ce n'est pas, si on fait cela c'est que ce n'est pas bon pour la biodiversité. Donc indirectement cette structure, elle n'a qu'un intérêt c'est de dire oui à cofinancer son activité. Donc ça me semble être un non-sens. Ça me semble même scandaleux.

Interlocuteur :

Moi je tiens à préciser une chose. Et je vais parler un peu d'argent et ça y est, ça fait plisser les yeux. Le souci c'est que par rapport aux structures, je parle en termes d'impacts. Je parle en termes de...Je parle en termes de... Comment dire ? De... Je veux juste donner un coup de mains pour essayer que ça aille le moins loin possible. C'est du montage de projet. quand je parle de projet c'est au niveau du collectif. J'insiste bien là-dessus pour que ça ne soit pas non plus

Luc Picot :

Alors est-ce qu'une autre personne voudrait intervenir sur cette, sur ce volet ? Donc je propose que un compte rendu sur ce point-là. Le monde de la pêche, avec les variations de poissons. On restera fidèle à vos propos. La discussion parlementaire n'a pas abouti. Et puis qu'on étudie avec plus d'approfondissement les conséquences. Malheureusement il y aura des conséquences quand le texte de loi sera voté. Mais après bon ... Je propose que Pierre Vigné qui avait une présentation puisse l'entamer si vous le souhaitez, merci.

Pierre Vigné :

Oui bonjour à toutes et tous. Vous m'entendez bien ? Ça va ? [Oui, oui] Bon très bien. Donc déjà désolé de ne pas être parmi vous mais on est..., on est réparti un peu partout sur le territoire, mais nous on est, la Direction Territoriale se trouve dans la banlieue de Rouen. Donc les déplacements par rapport au plan de charges étaient un peu compliqués. Donc merci d'avoir accepté la Visio. Donc en deux mots. Moi je suis Pierre Vigné. J'ai mon collègue qui va me rejoindre, qui s'appelle Sébastien Bouland. Je suis responsable d'un groupe Mer/Energie/Littoral au CEREMA. Et on intervient dans quatre activités dans le groupe, quatre activités principales. Tout ce qui tourne autour de la planification maritime. On a travaillé dans le cadre des documents stratégiques de façade. On développe également pour le DPMA, actuellement, un portail dans votre région, ça vous concerne beaucoup, un

portail sur le développement de l'aquaculture marine. On travaille une autre activité qui concerne les énergies renouvelables et particulièrement les énergies marines renouvelables. Donc c'est l'objet d'aujourd'hui, de ma présence. On travaille aussi sur toutes les problématiques d'érosion côtière et de risques littoraux. Et puis un dernier sujet qui est un peu le fil rouge de tout ça. C'est tout ce qui tourne autour de la donnée géographique et de la cartographie. Donc c'est pour ça qu'il y a beaucoup de cartes, beaucoup d'analyses qui sont présentes un peu dans les rapports qu'on peut réaliser actuellement. Donc je vais vous présenter effectivement..., alors je n'ai pas de partage possible. Je ne sais pas si l'écran est projeté ou si vous pouvez me permettre un accès au partage d'écran.

Pierre Vigné :

Alors, est-ce que vous voyez le diaporama « Spatialisation de l'activité de pêche professionnelle en Sud Atlantique » ? C'est ça ? [Oui] Très bien. Donc je vais mettre en mode plein écran. Je vais vous présenter un peu ce qu'on a fait pour le présent projet, avec l'objectif, vous le connaissez déjà. Les données qui ont été mobilisées. Ça va être un sujet d'échange entre nous. Les choix qui ont été réalisés et les analyses avec quelques premiers résultats qui sont exactement une extraction du parcours d'étude qui est déjà présent en ligne sur le site internet.

L'objectif donc c'est un projet, une étude qui s'inscrit dans le cadre du débat public sur l'éolien posé en Sud Atlantique. C'est réalisé au même titre que l'environnement. C'est une demande de la DGEC, de disposer d'une étude, de rapports spécifiques sur la fréquentation de la zone par les navires de pêche professionnelle, pour essayer d'avoir une meilleure connaissance. Pour résumer ça, c'est d'avoir une meilleure connaissance, une meilleure localisation de la pêche professionnelle et d'essayer de dresser un état des lieux comme c'est le cas pour les données, tout ce qui touche autour des données environnement, d'essayer de dresser un état des lieux le plus robuste possible. Et effectivement en fonction des connaissances et des données disponibles de l'activité de pêche professionnelle.

L'étude qui a été réalisée en fait il y a un précédent. Le précédent, le point de départ de cette méthodologie c'est le débat public au large de la Normandie qui est appelé vulgairement AO4. Et c'est un travail qui a été co-construit entre les services de l'Etat, donc la DIRM Manche Est – Mer du Nord, la DREAL Normandie et les CRPMEM Haut de France et Normandie. Il y a plusieurs réunions qui ont permis d'échanger, de présenter différents tests, et petit à petit, au fil de réunions, de mémoires, la méthode a été approuvée, appliquée par les différents acteurs. Donc on l'a ensuite déroulée sur les appels d'offres, les débats publics des appels d'offres suivants : L'AO5 en Sud Bretagne. L'AO6 en Méditerranée. Et donc maintenant sur le débat public Sud Atlantique.

Alors déjà une grosse alerte qui figure plusieurs fois dans notre étude, c'est que c'est une étude qui ne se veut absolument pas être exhaustive. C'est important. C'est une approche de la spatialisation de la pêche professionnelle puisque les données, vous les connaissez très probablement, les données qui ont été utilisées en entrée ne sont pas exhaustives, complètes. Elles contiennent des limites qui vont vous être exposées après. Et notamment une des limites qui prévaut sur votre, sur la région, chez vous, c'est qu'en Sud Atlantique la

taille de la flottille est majoritairement, une flottille de petite taille, inférieure à 12 mètres, qui, alors les chiffres varient mais bon on a dit que c'était de l'ordre de 80% de navires de moins de 12 mètres et 20% de navires de plus de 12 mètres. Pour essayer de contrebalancer un petit peu ce chiffre assez important, on a voulu avoir une représentativité la plus complète possible, éviter les effets de tempête, les effets divers, les effets éventuellement de politiques sur la pêche qui peuvent un peu lisser ou erroné un peu les analyses si on ne traite qu'une année du coup. Donc on a travaillé sur cinq années, donc de 2016 à 2020. Et on a, pour essayer de maximiser la présence de l'activité de pêche professionnelle systématiquement, chaque carré statistique étudié on a pris en compte la valeur la plus forte parmi les cinq années rencontrées. Donc ça c'est le volet pêche, analyse du nombre d'heures, du nombre de navires etc... Et ensuite on a pu bénéficier d'une autre donnée qui permet d'estimer, d'approcher la donnée économique et les quantités pêchées. Donc là avec deux livrables. A nouveau des données géolocalisées, donc avec le même biais que précédemment, donc avec la flottille de moins de 12 mètres. Et puis avec une amélioration qui est quand même notable, c'est que là on a pu travailler également avec de l'apport de données non géolocalisées, donc toute flottille référencée par contre à l'échelle non pas du, de la zone du débat public mais à l'échelle des carrés statistiques du SIEM et donc en l'occurrence le 20 au 8, mais vous verrez une capture d'écran juste après.

Les sources de données qui ont été mobilisées, utilisées pour l'étude. Donc il y en a trois. VMS, GINA et Sacrois. Ce que je vais vous présenter. Donc les données VMS, VMS c'est pour Vessel Monitoring System. C'est entre guillemets une simple balise GPS qui est marquée sur les bateaux et qui émet globalement une fois par heure avec les informations qui sont affichées sur l'écran. Je ne sais pas si vous voyez correctement ? Mais vous avez le numéro d'immatriculation du navire, le nom du navire, le quartier maritime, le type de navire, les engins principaux autorisés à être embarqués, donc engin 1, engin 2, engin 3, trois possibilités donc, la date d'émission de la balise, la position géographique, latitude, longitude, le cap du bateau, du navire et sa vitesse. Ce sont des données qui sont collectées par le CNSP, donc Centre National de Surveillance des Pêches et des données qui ont été mises à disposition dans le cadre des Documents Stratégiques de Façade comme dit précédemment. Donc par exemple sur le DSF Sud Atlantique ou NAMO vous avez des exemples d'analyses, enfin d'exploitations de données VMS et les exercices sur les énergies renouvelables depuis 2013.

Les caractéristiques des navires concernés par VMS. Alors tout compris de manière générale, VMS n'est pas uniquement focalisée sur la zone Sud Atlantique. Donc 2012 ce sont tous les navires de pêche de plus de 12 mètres, tous les navires pêchant la coquille St Jacques, donc évidemment là vous n'êtes pas concernés mais moi je voulais que ça soit global. Depuis 2015 également en Manche Est les navires qui ciblent la sole donc plus de 300kg par an. Là non plus vous n'êtes pas concernés. Et les navires français, en gros les navires des états membres sont concernés. Donc là vous êtes concernés à la fois navire français et étrangers. Par exemple les navires espagnols sont également ciblés.

Avantages/inconvénients de ces données-là. Les avantages c'est une donnée factuelle. C'est une position géographique qui présente à l'instant T la position du navire. Ce sont des données à grande échelle dans le sens où on a vraiment de la donnée très précise. La position géographique du navire. L'heure c'est jusqu'à la seconde près. C'est disponible pour

des analyses adaptées. C'est-à-dire qu'on peut jongler. C'est pour ça que la méthode a été co-construite avec les CRPM pour la Manche notamment pour caler la méthode. Donc on a des possibilités entre guillemets de jouer puisqu'on bénéficie de la donnée brute. Donc on peut jouer avec. Ça couvre l'ensemble de la métropole, donc l'ensemble des quatre façades maritimes. C'est un dispositif qui est pérenne donc on a des mises à jour régulières. On reçoit les données et c'est pour ça qu'on a pu exploiter les cinq années 2016 à 2020. Et puis les navires français sont concernés et également les navires étrangers qui sont équipés de ce dispositif. Les inconvénients qui ne sont pas..., qui sont à noter. C'est que la pêche côtière n'est pas représentée de manière exhaustive. Et les données brutes ne permettent pas de savoir si un navire est en transit ou en action de pêche. Donc vous verrez après ce qu'on a utilisé. C'est qu'on seuil selon la vitesse des bateaux. On se dit à partir d'un certain seuil de vitesse, que je vous présenterai après, on considère que le bateau est en action de pêche. Et le seuil, alors je peux le dire, c'est quatre nœuds et demi qui a été retenu, de zéro à quatre nœuds et demi. On considère que les bateaux sont en cours de pêche. C'est une méthode qui est, qui fait consensus, qui évidemment localement parfois on peut naviguer, certainement pêcher à six nœuds et parfois dans des zones à fort courant type en Manche on est à des vitesses bien moindres. Donc l'idée c'est d'avoir au niveau national, la DPMA, à travers des systèmes d'informations halieutiques, avait proposé une vitesse de quatre nœuds et demi. Donc on a réutilisé après des tests pour caler la méthode aussi, on a réutilisé ce seuil de vitesse. Et le constat c'est que, eh bien évidemment comme les bateaux sont en termes de sécurité maritime, les bateaux sont classés par catégorie d'autorisation de s'éloigner plus ou moins de la côte, ou d'un port, d'un abri. Evidemment plus les navires sont de taille importante, plus ils ont la possibilité de s'éloigner du littoral et donc du coup plus on va s'éloigner de la côte, plus on aura une estimation de l'activité pêche professionnelle.

Vous avez vu tout à l'heure quand je vous ai présenté le contenu des VMS, qu'il y avait les noms des navires, le numéro d'immatriculation, etc... Ces données-là, elles relèvent du secret industriel et commercial. Il est formellement interdit de les diffuser et de les représenter évidemment. Donc un moyen de permettre une représentation cartographique c'est d'anonymiser ces données-là. Donc la diapo qui vous est présentée montre comment on anonymise les données. Ce sont des carrés qui font. Donc un carroyage qui est plaqué. On a ensuite, on intègre des points, les points VMS qui sont présents ici, qu'on affecte au carroyage. Donc j'espère que vous voyez ma main. J'ai ma souris qui bouge. Si par exemple vous avez un carré qui est ici, quand on va faire l'intersection des deux, on va savoir pour les trois points qui sont présents ici quel est leur carré d'appartenance. De même manière ici pour ces points-là et ainsi de suite. Et au final qu'est-ce qu'on va avoir ? On va pouvoir faire des requêtes, des analyses et des cartographies en faisant par exemple des sommes du nombre de navires, etc... qui ont fréquenté ce carré de Voilà pour les données VMS.

L'autre donnée c'est un tableur qui s'appelle GINA. Alors je ne sais pas ce que veut dire l'acronyme GINA. Peu importe, le principe c'est un outil, un tableur qui est à la disposition des inspecteurs du Ministère de la Transition Ecologique lorsqu'ils font les visites annuelles de sécurité du navire. Il leur permet de renseigner, évidemment de dire sa date de visite et le lieu où a été visité le navire. Et donc par extrapolation, nous on a considéré, il a été considéré que le lieu de visite de l'inspecteur était plutôt le port d'attache du bateau. Donc on a, vous avez certainement vu si vous avez pris connaissance de l'étude qu'il y a cartographies qui sont faites par rapport aux ports d'attache. Et donc ce port d'attache c'est

effectivement le lieu des visites des inspecteurs lors du contrôle du bateau et ça sur les cinq années. Donc ça permet d'avoir un peu de corrélation quand même en se disant voilà : le bateau X il a été vu dans tel port en 2016/2017/2018/2019. On peut considérer que c'est son port d'attache qui est présent quand il est à quai. Les avantages c'est qu'on a un recensement des ports qui est... On recense d'avantage de ports que la seule utilisation des quartiers d'immatriculation. Et il est possible d'approcher, d'estimer un degré de dépendance de ces ports à la zone d'étude. Donc là en l'occurrence à la zone de débat public. L'inconvénient. Il y en a peut-être d'autres. On en a au moins identifié un c'est, ce sont uniquement les navires français et visités sur la zone d'étude qui sont pris en compte.

Ensuite les données Sacrois. Les données Sacrois c'est un algorithme qui a été mis en place par l'Ifremer pour la DPMA qui reconstitue l'activité de pêche. Et notamment deux informations importantes qui manquaient précédemment dans le cadre des DSF et pour les exercices sur les énergies renouvelables ce sont les volumes des captures et surtout les valeurs économiques de l'espace maritime et vos zones de pêche. Comment ça fonctionne ? L'algorithme va intégrer et croiser plusieurs flux de données. Les logbook pour les navires de plus de 10 mètres, les fiches de pêche pour les navires de moins de 10 mètres, les ventes réalisées en criées et puis pour les données géolocalisées les données VMS. Il y a davantage d'informations dans l'apport qui présente l'intégration de la définition de Sacrois. Voilà le principe c'est quatre données, quatre flux de données en entrée qui sont intégrées dans un algorithme développé par l'Ifremer. On a deux livrables. Le premier livrable ce sont les données géolocalisées, alors là par carrés de 3 minutes de degrés et uniquement pour les navires VMS. Donc on va se retrouver dans le même cas que précédemment. Il y a le biais avec la flottille de moins de 12 mètres. Et on a en revanche un autre, là pour la petite flottille de la pêche côtière, on a également un livrable pour les données non géolocalisées. Et donc c'est à l'échelle des rectangles statistiques. Donc là en l'occurrence c'est le rectangle qui est cerné en rouge ici au large d'Oléron, qui est le carré 20 E8, et pour lequel la zone d'étude du débat public actuel couvre environ, en termes de surface, couvre la moitié du carré. Evidemment ce n'est pas proportionnel. C'est juste une information. Ça couvre la moitié du carré, où les chiffres qui sont à l'intérieur du rapport sont à l'échelle du carré 20 E8.

Voilà pour les données, les trois données mobilisées. Les choix réalisés maintenant. Ça, ça a fait l'objet d'échanges précédents. Les données mobilisées. Donc les cinq années, je l'ai rappelé. 2016/2017/2018/2019/2020. Les seuils de vitesse. Donc je l'ai dit. Je passe rapidement. A partir du moment où les navires sont à une vitesse inférieure à 4.5 nœuds c'est considéré comme étant une action de pêche. Et on a, bénéficiant des données brutes, on a aussi la modularité possible de réduire, puisqu'on sait très bien que les arts dormants, la pratique des arts dormants se fait à des vitesses nulles ou très faibles. Et donc on peut cibler en disant : bien voilà on va descendre à deux nœuds pour essayer de repérer, cibler davantage les navires qui pêchent les arts dormants par exemple. Donc c'est pour ça que je disais tout à l'heure le VMS était adapté, on pouvait réaliser des analyses adaptées, on pouvait jouer avec. Sur les engins, on a sélectionné l'engin principal qui figure dans le fichier de la flotte communautaire comme étant, donc ça correspond au premier engin VMS, comme étant entre guillemets l'engin principal le plus souvent embraqué sur le bateau. Il n'empêche qu'on a quand même fait des travaux sur les deuxièmes et troisièmes engins. Sur les ports d'attache. Donc on a rattaché les données VMS au port d'attache, donc les données GINA, donc à partir du fichier des visites que je vous ai présenté tout à l'heure. Pour la

spatialisation d'activité de pêche professionnelle, donc les cartographies qui sont présentes. On a travaillé à partir d'un nombre d'heures maxi. Donc je vous disais en prenant pour un carreau qui vous était présenté tout à l'heure d'une minute de degré, on avait des valeurs 2016/2017 jusqu'à 2020 et systématiquement donc c'est qui est représenté. Parfois c'était 2019, la valeur de 2019 qui était prise et il se peut que dans le carré d'à côté ça soit 2017 simplement parce que c'était la valeur la plus importante sur ce carreau-là. Vous avez également, figuré ici, je l'ai oublié dans le diaporama. Il y a également une cartographie qui est faite avec un nombre de navires présents. Et puis évidemment la valeur économique. L'exploitation des données Sacrois avec une unité de mesure qui sont les euros ou les kiloeuros.

Les analyses qui sont présentes dans le rapport d'étude avec toujours l'objectif de la demande du maître d'ouvrage, déjà d'essayer de spatialiser le mieux possible l'activité de pêche professionnelle. C'est le recensement du nombre de navires actifs, donc soit sous la forme de graphes et de tableaux. Donc les navires français, tous navires confondus. Et puis après on va détailler. Les navires français, les navires étrangers, par flottilles. Ensuite on va travailler sur les origines géographiques des navires, sur la dépendance des navires à la zone. Et donc ça en descendant, toujours des représentations. Donc là plutôt des graphes et des tableaux, soit par port d'attache, soit par flottille.

Ensuite on a spatialisé, donc là c'est plutôt les cartographies, les données avec tous les navires confondus donc quelles que soient les arts, quelles que soient les nationalités des bateaux. Ensuite on a distingué les arts, arts trainants/arts dormants. Ensuite on a distingué les navires français, les navires étrangers. On a fait une répartition par port d'attache. Une représentation plutôt par port d'attache. Et on a fait également une analyse mois par mois avec la production. Alors là il y a un petit bug, production d'une vidéo qui spatialise alors non pas les 48 mois mais les 5X12 donc 60 mois entre 2016 et 2020. Vous avez vu qu'il y avait quelques cartographies qui montraient des évolutions entre les années. On se rend compte que ça bouge quand même beaucoup. C'est une activité, par définition les poissons ne vont pas rester tout le temps au même endroit donc c'est plutôt assez mobile. Et puis on a essayé de caractériser la valeur économique. Alors là encore tous ports confondus et par ports de retour.

Alors figure après mais ça vous avez déjà un rapport. On pourra revenir dessus si vous le souhaitez en termes de método si vous avez des questions. On a mis dans le diapo à la fin quelques résultats qui sont issus du rapport d'études. Vous avez vu qu'on a dans le rapport, on a distingué la zone d'étude en mer. Donc la zone d'étude c'est le petit carré, le petit polygone qui est en rouge ici, qui est la zone du débat public. Et puis vous avez une espèce de grosse patateïde grise qui se balade en escalier, qui remonte jusqu'à Sud Bretagne, en descendant jusqu'à l'Espagne en diagonale là, dans le sens nord/Ouest sud/Est, qu'on a appelé zone du Golfe de Gascogne. Ce sont les données, c'était l'emprise des données dont on disposait. Donc vous avez ici tous navires confondus la distinction entre, année par année, les navires qui sont présents, le nombre de navires présents sur la zone du Golfe de Gascogne et puis les navires qui sont présents dans la zone d'étude. Donc je vous laisse regarder. Et puis vous avez, pas le pendant. Vous avez l'autre, tous navires confondus également, le nombre d'heures. Le nombre d'heures de présence tout confondu dans la zone grise et dans la zone rouge ici. Donc si on prend 2020 avec l'année de, j'allais dire

l'année du Covid mais on en est à plusieurs années de Covid maintenant, donc la première année de crise sanitaire avec dans la zone du débat public, 7376 heures de présence, toujours à partir des données VMS, avec 97 navires qui étaient présents. A relativiser avec sur la zone complète près de 900 navires et quasiment un million cent mille heures de présence. Ensuite... Donc ça c'est l'exploitation, un tableau qui montre l'exploitation des données VMS. Ensuite vous avez l'exploitation des données Sacrois. Donc ici : valeur économique de la zone d'étude en mer avec les différents ports. La Turballe, la Cotinière, la Rochelle, Sables d'Olonne, St Gilles Croix Vie. Ce sont les données qui ont été, la valeur économique de la zone d'étude à partir des données géolocalisées ici. Donc on est toujours sur la donnée géolocalisée. Donc Sacrois avec des valeurs économiques ramenées à la zone d'étude. Et vous avez... Peut-être vous vous êtes posé la question. Vous avez à chaque fois une ligne : détail non communicable. C'est parce que là aussi, pour respecter le secret industriel et commercial, à partir du moment où il y a moins de cinq navires qui fréquentent une maille de trois minutes de degrés, on n'a pas le droit de les afficher. Donc c'est lissé complètement et c'est pour ça que ça s'appelle « détail non communicable ». On n'a pas le droit de descendre à une échelle plus fine. Et vous avez la même chose avec la valeur économique de la zone d'étude et le tonnage des captures. Et donc là par groupe d'espèces. Coquillages, grands pélagique, petit pélagique, poissons, céphalopodes, crustacés marins, céropodes, poissons. Donc là c'est en kiloeuros aussi.

Des cartographies donc à partir de données VMS. Donc on retrouve la zone du débat public, le Sud Atlantique. On retrouve la zone d'étude pour le raccordement RTE à terre et puis vous avez en utilisant la même classification, le même dégradé de couleur, vous avez la représentation spatiale des arts trainants, ici avec une échelle qui va de 5 heures donc c'est en nombre d'heures, de cinq heures pour les plus faibles à plus de, je suis en train de regarder, plus de 57 heures. Et puis vous avez la même chose... Donc ça c'est relevé sur une année. Et puis vous avez la même chose avec les arts dormants. Ici.

Encore une activité, enfin encore une cartographie Donc là exploitation. Donc précisément les dégradés bleus c'était l'exploitation des données VMS. on passe à trois minutes de degrés, tous navires confondus, tous ports de retour confondus pour les navires français. Alors Sacrois ne contient que les navires français. Vous avez en millier d'euros, la représentation ici qui est affichée. Et puis vous avez l'équivalent avec..., l'échelle n'est pas la même. On a laissé les deux échelles. Il faut faire attention l'échelle n'est pas la même. Avec une représentation pour les ports de retour La Cotinière, La Rochelle, La Turballe, Les Sables d'Olonne, St Gilles Croix de Vie.

Et puis je crois qu'on arrive à la dernière diapo. Donc là ça correspond aux données qui sont non géolocalisées. Donc là pour le coup on remonte. Tout à l'heure on était à une minute de degré à partir des données VMS, avec la limite des 12 mètres. Ensuite on est passé avec des données à trois minutes de degrés, des euros, des valeurs économiques mais toujours avec des données VMS. Maintenant on rechange d'échelle. On s'éloigne un peu et on se retrouve avec des données qui sont non géolocalisées, donc à priori des flottilles. La preuve en est, c'est qu'on a beaucoup plus de ports de retour. Et notre carré par contre, un carré statistique qui est beaucoup plus important. C'est-à-dire qu'on a des valeurs qui sont rattachées à ce carré et non pas au carré de trois minutes telles qu'ils étaient ici. La représentation par camembert, ici, montre les groupes d'espèces, les espèces qui sont les

plus pêchées. Donc sur ce carré c'est trois quart de poisson. Et puis vous avez ici l'exploitation des données non géolocalisées avec, ici c'est la part en proportion, la part du chiffre d'affaire de mémoire effectué par rapport à la zone FAO27. Donc là on se rend compte que clairement, oui il y a Sud Bretagne, ce carré statistique en Sud Bretagne mais le 20E8 a une part économique importante par rapport à l'ensemble de la zone FAO27. Dernier tableau. Je suis désolé avec tous ces chiffres et toutes ces cartes. Dernier tableau. Ça représente l'exploitation à l'échelle du carré 20E8, avec deux items. La quantité par port de retour, donc en kilo. Les montants en euros qui sont affichés ici, et avec les différents ports de retour. Vous voyez, il suffit de jongler, de passer des données géolocalisées. On avait des données au niveau de La Cotinière, La Rochelle, Les Sables d'Olonne, La Turballe et St Gilles Croix de Vie. On passe sur les données et là tout de suite on étend davantage avec Arcachon, Bourcefranc, Boyardvill, La Cotinière, La Rochelle, Les Sables d'Olonne, Marenne, Port Neuf, Port des Barques, Royan. Donc on voit qu'on étend davantage. On a davantage d'informations. Mais elles ne sont pas emmenées à l'échelle du débat public, ni à l'échelle des carreaux. Elles sont amenées à un carré un peu plus important. Ce carré statistique ici. Voilà les quelques..., la méthode présentée avec les avantages et les limites. Et puis quelques résultats. Et Sébastien et moi on est à disposition pour des questions. Alors je suis désolé, on entend très mal les échanges dans la salle. Donc je vous remercie ou de reformuler ou de reparler fort si vous avez des questions. Merci.

Luc Picot :

Merci Monsieur Vigné.

Pierre :

Oui bonjour Pierre. Comité des pêches des Pays de la Loire. J'ai deux questions. La première c'est de savoir si ce travail allait être étendu sur la zone Ça c'est ma première question. Je ne sais pas si vous m'avez entendu ?

Pierre Vigné :

Non et je veux bien. On doit se connaître puisque tu me tutoies mais je n'ai pas entendu ton nom. Je suis désolée.

Pierre Vigné :

Ah ok. D'accord. Ok. Ça marche. Et non, on entend très mal. J'ai entendu... Enfin je crois avoir entendu, en cas de zone d'étude étendue. C'est ça ? C'est ça ?

Pierre :

Oui on nous a dit que la zone soumise au débat allait être étendue au large. Du coup l'exercice j'imagine qu'il sera revu. L'exercice qui a été mené dans le cadre de cette étude.

Pierre Vigné :

Moi la réponse, alors ce n'est pas, évidemment on est un établissement public donc on répond à des demandes de la maîtrise d'ouvrage. Donc Pierre Emmanuel Vos doit être là, mais oui on avait... L'idée c'est effectivement de réactualiser l'étude.

Pierre :

Très bien. J'avais une autre question un peu quitte ou double. Je pense que les différentes limites sur, à la fois sur les sources de données et les méthodes de traitement l'expertise déjà en tête. On a été simplement surpris de voir figurer des cartes qui représentent des valeurs maximum, par exemple par maille qui peuvent être différentes d'une année à l'autre selon les miles. Alors j'ai bien entendu que l'idée était de gommer la variabilité interannuelle qu'il peut y avoir sur la de cette activité. Du coup ça nous questionnait pas mal. Je me demande si c'est la bonne méthode et si ça ne biaise pas en fait l'information. Est-ce qu'il a été envisagé, voir même est-ce qu'il a été réalisé des cartes plutôt moyennées entres années

Pierre Vigné :

Oui ça, ça a fait partie... ça a fait partie. Je vais rapprocher l'écran. Je suis désolé mais on n'entend pas bien. Ça a fait effectivement partie des tests qu'on a évoqué tout à l'heure. On avait fait des représentations par moyenne. On avait fait des représentations par maximum. On avait aussi réalisé des analyses par écart type. Et... Alors la... je suis désolé... Enfin je suis désolé, non. Je n'ai pas à être désolé. La méthode elle a été construite à partir du premier exercice, premier débat public, donc en Manche. Les CRPM avaient réagi en montrant en fait, il y a avait plein de différences assez notables. Et eux avaient une position de dire : Il faut... Nous on pêche partout. D'une année à une autre, on peut se déporter très facilement, très rapidement. Et une zone de pêche qui est pratiquée en 2007 peut changer complètement en 2019 par exemple. Et moyenniser selon... Enfin la position des CRPM était de dire que si on moyennait, on avait tendance à réduire et à lisser l'information, qui est le principe un peu d'une moyenne et donc ils n'étaient pas partant là-dessus. Ils ont préféré le choix de maximiser un peu les représentations. Et effectivement après, les cartographies c'est quasiment des chimères qu'on construit. C'est-à-dire que voilà, c'est un mixte de plusieurs années. C'est tout sauf la représentation d'une seule année sur les cartes que vous lisez.

Pierre :

Par rapport à la réponse...

Pierre Vigné :

Après... Excuse-moi, je te coupe. Oui excuse-moi je te coupe. Après ce qui... Enfin... Et là on a un plan de charges qui est archi conséquent donc... Je ne vais pas en rajouter mais on peut, on pourrait si jamais on doit... Si jamais il y a une demande d'actualisation, etc... on pourrait faire l'essai sur, en travaillant avec vous sur l'essai sur une ou deux analyses, et montrer un peu les différentes... l'appliquer en fait à ce cas, à ce secteur de Sud Atlantique pour regarder un peu les différences et que vous nous fassiez un retour et que vous vous positionnez sur ces retours-là, quoi.

Pierre :

Ok. Je prends note de cette proposition. Ça me semblerait vraiment intéressant parce que j'avoue que la représentation par maximum systématique par « mile » moi je ne sais pas ce que la carte veut dire à l'arrivée. Alors je suis peut-être en désaccord avec ce qui a pu être dit par mes collègues DU CRPM Donc je suis preneur effectivement d'autant plus qu'il me semble que les tests en moyenne et avec ce n'est pas forcément charger beaucoup la balance quoi. Donc merci.

Pierre Vigné :

Après moi je me tourne vers..., enfin je me tourne. Je regarde l'écran. C'est peut-être aussi... Je ne sais pas quelle est la position de la maîtrise d'ouvrage et donc de Pierre Emmanuel. En l'occurrence ici je ne connais pas les délais non plus pour réactualiser l'étude. Donc on va forcément être sur des délais contraints. Enfin il faut qu'on échange... Il faut qu'on échange avec Pierre Emmanuel de manière à se parler et voir ce qu'il est possible de faire, mais en tous cas, tester quelques analyses sur un type de représentation ça ne prend pas beaucoup de temps et si effectivement ça peut apporter un élément d'éclairage, oui au contraire, il n'y a pas de difficulté.

Emilie Roche :

Oui bonjour. Emilie Roche comité départemental des pêches de Charente Maritime Je voulais juste faire deux remarques sur le rapport effectivement les données VMS ne représentent pas. Je pense que c'est une information importante à mentionner notamment au public qui pourra avoir accès à ce rapport-là, qui pourrait se poser la question du pourquoi. Effectivement on l'a expliqué complètement ensemble sur, mais à toute son importance notamment dans les discussions concernant le niveau de raccordement. Pour mentionner ce point-là. Et puis vous avez parlé aussi du critère du VMS sur les navires ciblant la coquille St Jacques. Il me semble que ça ne soit pas le cas dans les Pertuis Charentais sinon on aurait évidemment de la pêche en et qui ne sont pas dans l'étude ici présente.

Pierre Vigné :

Vous nous entendez là ? C'est bon ? La réponse dans le Pertuis Charentais c'est qu'effectivement les données n'étaient pas suffisamment... En termes de secret ça ne va pas. Donc il y a effectivement des manques. Après on pourra regarder si on actualise les données, si on peut... Enfin si on actualise l'étude, on balaie plus finement mais l'idée c'était de... Il y a un problème d'essayage mais aussi de s'éloigner, parce qu'on a un effet de proximité des ports et donc on avait 300 mètres l'éloignement de manière à éviter les effets de rentrée et de sortie des ports, donc une zone de concentration dans ces secteurs-là. Donc ça c'est un premier exemple. Et la deuxième raison, la coquille St Jacques je n'ai pas.... Je ne suis pas sûr d'avoir compris. Tout à l'heure la présentation de VMS c'était global pour l'ensemble ..En gros VMS c'est quoi ? Ça concernait tout donc effectivement ça

cible tous les navires qui pêchent la coquille St Jacques. Et après j'ai perdu le fil. Ce n'est pas que j'ai perdu le fil. C'est qu'on a mal entendu. Je suis désolé.

Emilie Roche :

L'obligation du VMS .. coquilles St Jacques

Pierre Vigné

D'accord. Ok.

Emilie Roche :

sur la zone sud qui pêchent la coquille en hiver. Et du coup elle n'est pas représentée ici

Pierre Vigné :

Très bien. C'est un complément à faire. Merci

Philippe Micheau :

mais aussi et majoritairement, principalement dans la zone de raccordement.

Pierre Vigné :

C'est plus une remarque. Oui, ce n'est pas forcément une question. Donc oui, oui. De toute façon on a des limites. Voilà, elles étaient clairement exposées comme ça a été rappelé. Après si effectivement d'autres données sont disponibles, mobilisables, permettant au moins une approche sur la pêche côtière. Enfin on peut travailler pour essayer d'avoir une meilleure représentation possible. Là actuellement, comme c'est dit dans le rapport, comme j'ai dit dans le diaporama, c'est une estimation à partir de données qui sont incomplètes à ce jour.

Interlocuteur

sur la pêche à la coquille St Jacques dans les Pertuis on a les navires et les zones de pêche et les périodes. Donc en fait la cartographie elle découlerait tout simplement de la réglementation.

Hervé Trehien :

L'objectif de cette étude pour la maîtrise d'ouvrage c'est d'essayer de caractériser aussi bien que possible on va dire la localisation et les pratiques de pêche, alors à l'échelle bien sûr de la zone soumise au débat un peu en dehors aussi. La commande qui a été passée au CEREMA est de faire cette étude avec les données, on va dire publiques, en tous cas les données qui sont accessibles pour les services de l'Etat. C'est pour ça qu'on s'est appuyé sur des données VMS, en ayant conscience bien entendu Par exemple nos collègues qui ont travaillé en Normandie, ils ont été confrontés à ces problématiques mais moins fortes que nous parce qu'eux le rapport 8020 était très représentative de la réalité des pratiques de pêche VMS. On avait conscience que potentiellement il peut y avoir d'autres données et

c'est aussi le lieu du débat public de travailler avec vous pour savoir : est-ce qu'il y a d'autres données ? Est-ce que cette première approche elle est très, très loin de la réalité, oui ou non ? C'est un peu la première question qu'on se pose parce que comme le disait la représentante, la position particulière du débat public... Si on se pose la question de la réalisation. Si jamais la question se pose de... Alors on a évoqué la potentielle élargissement de la zone sous réserve de la décision de demain, voir la question que posait monsieur Beaucire. Est-ce que ce premier constat, il est partagé ou non ? Pour quelle raison il ne serait pas partagé ? Et on avait... On savait aussi que potentiellement il y a d'autres données. Peut-être un peu moins précises que VMS. est moins précis que VMS. On pourra discuter de la méthodologie. Ce n'est pas tout à fait la même précision, en tous cas de géolocalisation, pas forcément en termes de pratique. Ça, ça serait un autre débat. Et du coup on s'était rapproché aussi du GIS bien entendu. Et le premier effet le premier réflexe quand je l'ai eu au téléphone. Il m'a dit : potentiellement il y a de la donnée, mais cette donnée, le propriétaire de la donnée c'est le Comité des Pêches. Donc vous êtes propriétaire de la donnée. Et c'est pour ça que, comme nous on n'est pas propriétaire de ces données-là, pour l'instant elles ne sont pas dans notre étude. Après si le Comité des Pêches est volontaire pour verser au débat les données complémentaires ou faire des traitement lui-même qu'il verserait au débat pour dire sur la base des données dont je suis propriétaire c'est ça. Et on peut la confronter à l'étude CEREMA pour regarder. Est-ce qu'il faut faire évoluer la zone ? Dans quel secteur ça serait moins impactant ? Parce que je me rappelle de la remarque de quelqu'un qui était à la réunion de Royan il me semble. Ah voilà. Un des enjeux c'est, si on regarde... Enfin si on regarde que d'un côté le même Valpena et d'un côté les données VMS, on va être tenté soit de dire et ça va avoir un impact sur le possible de ce dossier, des plus grands impôts et du coup les bateaux ligériens vont être plus impactés. parce que si on ne regarde que les données VMS ça va être problématique. Les pêcheurs charentais vont nous dire : bah oui ça va être beaucoup plus important. Donc l'intérêt déjà c'est de, nous on pose notre étude sur la table en disant les données dont on avait accès nous permettent d'imaginer ça. Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que vous n'êtes pas d'accord. Et si vous n'êtes pas d'accord notamment, est-ce que vous pouvez nous aider avec la connaissance de votre pratique de pêche et des données que vous pouvez avoir parce que quelques fois, si on doit faire évoluer les zones et si on doit réfléchir un peu autrement. On ne pourra pas appuyer les décisions politiques sur des : on n'aurait dit que. A un moment il faut un peu objectiver. On est tenu d'objectiver. Tout comme les questions que vous nous posez ce matin avec les collègues étrangers, chacun cherche un peu à objectiver pour pouvoir. Si on veut objectiver avec vous l'activité de pêche. C'est un peu ce qu'on recherche. C'est pour ça qu'en fait cette réunion elle est montée aussi aussi parce que vous n'avez pas les données Valpena êtes propriétaire de ces données-là. Mais si vous avez d'autres éléments à verser au débat bien entendu. Alors on s'appuie sur le débat pour compléter la connaissance, la caractérisation.

Pierre Vigné :

Est-ce que vous pouvez me dire qui parlait s'il vous plait ?

Carole Maveyraud :

De quoi. Pardon ?

Pierre Vigné :

Je demandais qui parlait à l'instant, je n'ai pas...

Carole Maveyraud :

Hervé Trehein pour la DIRM.

Pierre Vigné

La DIRM. Merci.

Interlocuteur :

Pour reprendre la parole moi je n'ai pas de remarques sur l'étude donnée par le CEREMA. Donc je le disais tout à l'heure (discours en même temps que sur les données complémentaires la propriété des données. Elles sont la propriété des marins-pêcheurs ? une délégation de mobilisation dans le cadre de la défense des intérêts de ces adhérents. C'est-à-dire qu'on versera au débat public les données de l'activité sur la zone soumise à débat de manière à avoir une vision complémentaire parce que certes on a les..., certes on a on n'a pas d'élément en termes de durée de pêche, etc... Ce n'est pas du tout les éléments que l'on a Voilà. Ce sont des données complémentaires dans le sens mais simplement elles sont. Je clos là-dessus. J'imagine que ça rebondira plus tard dans la discussion. Moi j'avais par contre une autre question. C'est à dire que dans cette étude, on s'efforce de réaliser la spatialisation de l'activité de pêche au sens strict, l'activité de capture en fait. Mais les enjeux dans l'espace des marins pêcheurs ne sont pas que liés à cette activité-là. Il y a aussi des enjeux liés au trafic maritime, à ce n'est pas les données VMS qui pourraient satisfaire dans l'espace et dans le temps liés à la sécurité du trafic maritime. Dans le débat public ce sont des données qui seraient globalisées

Carole Maveyraud :

Est-ce que vous pouvez répondre ? Est-ce que vous avez entendu la question ou est-ce qu'il faut que je demande ?

Pierre Vigné :

Non je veux bien que vous reformuliez s'il vous plait, je n'ai pas entendu.

Interlocuteur :

Est-il prévu de traiter également les données « spatiales » pour analyser et formaliser les enjeux liés au trafic maritime ?

Pierre Vigné:

Alors, on n'a pas à disposition les données « spatiales ». A ce stade la réponse est non. Si on a la possibilité d'avoir un accès à ces données ça pourrait être effectivement très largement... Oui ça serait largement pertinent de pouvoir les exploiter. Oui.

Interlocuteur :

Ok. Du coup c'est une demande que j'adresse à la maîtrise d'ouvrage. Je pense que pour avoir la complétude de la distribution des enjeux dans l'espace, ça serait intéressant. Et ça à St nazaire il y a beaucoup d'enjeux qui sont liés à la sécurité de navigation.

Carole Maveyraud :

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ou poser une question ? Non, personne ? Pierre, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

Pierre Vigné :

Non. Je vous remercie de l'écoute. Et puis on est à disposition selon les retours pour affiner, compléter, faire des tests si besoin. Evidemment en fonction de délais aussi puisqu'il y a..., ce sont quand même des données volumineuses et des temps de traitement importants. Donc voilà, il faut qu'on puisse reboucler. On verra avec Pierre-Emmanuel Vos comment on peut s'organiser et éventuellement si vous souhaitez reconstruire ou retraiter certains, enfin faire des tests ensemble, nous on est largement partants. Voilà. Merci de l'écoute.

Carole Maveyraud :

Merci

Pierre Vigné

A bientôt. Au revoir.

Carole Maveyraud :

Au revoir.

Vous restez en ligne Pierre?

Pierre Vigné :

Oui, oui je vais rester. Je coupe le partage et... Oui, oui je vais rester en ligne.

Luc Picot :

Ok. Merci. Donc s'assurer que l'étude de la CEREMA sachant qu'on est... Donc 15h30. On a encore peut-être une heure entre nous. L'idée c'est de continuer à creuser la question des possibilités pour pouvoir localiser un parc éolien en mer. Donc ça, l'étude CEREMA. On a bien vu les limites, enfin un peu les limites de l'étude. Est-ce que vous avez sur cette question-là des réactions ou pas, au niveau des possibilités de localisation ? Est-ce que c'est quelque chose qui vous semble jouable ou pas ? Dans le débat normandie AO4 c'est ce qui nous a été beaucoup exprimé.

Interlocuteur :

Pourquoi vous n'y avez pas été alors. [Pardon ?] Pourquoi vous n'y avez pas été et que vous imposez ? [Sur ?] Eh bien sur un parc éolien qu'on ne veut pas. En fin de compte vous venez là. Vous imposez et nous on vous laisse faire quoi. En fait c'est ça. Je suis marin-pêcheur.

Luc Picot :

Ok. Donc nous la question qu'on essaie d'évoquer, de voir s'il y a une possibilité de localiser un parc ou pas ? On n'a pas dit de vous obliger à le localiser. Ça c'est une autre... c'est une autre réflexion. Francis ?

Francis Beaucire :

Oui un point important à préciser suite à l'intervention de monsieur. La Commission du Débat Public, ce n'est pas elle qui porte le projet du parc. Ce sont les services de l'Etat. Donc votre question s'adresse évidemment aux services de l'Etat et pas à Commission du Débat Public et pas à son secrétaire général qui organise les échanges aujourd'hui. Voilà. Ça me paraît peut-être indispensable de rappeler cela.

Interlocuteur :

D'accord. Les bonnes personnes ne sont pas là.

Francis Beaucire :

Alors si les bonnes personnes sont là. Vous avez les services de l'Etat. Vous avez la DIRM. Vous avez eu le CEREMA. Donc il y a quand même un certain nombre de bonnes personnes. Personnes sur lesquelles vous pouvez exprimer votre point de vue. On est venu exprès pour vous écouter. Donc je vous donne le micro et vous pouvez intervenir.

Interlocuteur :

Moi ça y est, c'est bon. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Luc Picot :

Alors c'est... Nous par exemple avec Francis Beaucire le chapitre 3 de mémoire qui est sur la question de la localisation, qui est le statut qui commence par la première carte, qui est zéro éolienne. C'est le scénario zéro éolienne. Et cette carte elle explicite les arguments pour lesquels il n'y a pas de possibilité d'implanter un parc éolien. Et puis après il y a d'autres cartes qui suivent. Il y a des propositions. Nous on est à l'écoute de tous les publics, de ceux qui n'en veulent pas, comme de ceux qui en voudraient. On n'est pas... Ce n'est pas à nous de... En revanche c'est à l'Etat à la fin quand il répondra, à la suite du débat public et de son compte rendu, de se positionner dans sa réponse pour ou contre. Mais ce n'est pas à nous de répondre sur ce chapitre-là. Chacun a sa place quoi. Et donc nous en revanche ce qu'on doit faire, c'est que si des publics disent : est-ce qu'il y a possibilité ou pas d'implanter un parc éolien ? Eh bien voilà c'est ça qu'on doit poser comme question. Donc est-ce qu'il y a aujourd'hui au regard d'un certain nombre de données.... Donc on a bien noté l'insuffisance des données, l'incomplétude des données. Ça c'est évident. La question c'est, est-ce que ces données on peut les compléter dans le temps imparti du débat public ? Si c'est pour avoir des données dans deux ans. Nous on ne sera plus là pour le débat. Il va fermer à un

moment. On ne va pas faire du débat toute notre vie. Donc c'est la question celles disponibles que des acteurs du débat auraient comme données. De toutes façons nous on ne peut contraindre personne. Si des gens ne veulent pas, ils ne veulent pas. On n'est pas...

Emilie Roche :

je pense qu'on dispose tous d'informations qui permettent d'éclairer les positions informations qui sont disponibles par les structures professionnelles si elles le souhaitent.

Philippe Micheau :

au niveau de la spatialisation. Moi personnellement au niveau du Comité Départemental on a été assez clairs. Déjà à la première question, pour l'opportunité on n'y voit aucune opportunité et ensuite je me sens très mal à l'aise de définir une zone de moindre contrainte Je le dis et je le répète, il n'y a pas de zone moindre contrainte Étant donné que je n'ai, que nous n'avons aucun intérêt à voir le développement d'un parc éolien, on ne voit pas de zone de moindre contact. Et surtout comme il est pressenti à cheval dans la bande des 20 miles.

Interlocuteur :

que je suis censé représenter. Alors on va commencer par le point numéro 2, c'est-à-dire et appartient, on peut dire notamment aux pêcheurs qui ont signé des conventions. Donc les pêcheurs qui voudront le parc éolien donneront leur aval ou pas. Pour ce qui est de la Région Pays de Loire et là on a l'impression qu'on a un parc qui va s'appeler. Nous on n'est pas pour les parcs. On a été clairs là-dessus. On attend les retours d'expériences. Par contre très sincèrement voir la géométrie que prend ça me gêne, ça me trouble énormément. Voilà. Maintenant après je veux dire, on sera dans le débat.

Johnny Wahl :

... 80% de c'est, 80% de la flotte française c'est des bateaux de 12 mètres dont elles sont adaptées. On est dans un parc naturel marin, il va y avoir un report d'activité et on va continuer. Donc je ne vois pas l'intérêt. Alors si en plus de ça maintenant c'est 700km, allons-y gaiement quoi. On va le dire simplement Pourquoi ? Pour soit disant une urgence climatique. Et puis au final Pas de réponse. On avance masqué car au début c'était un petit parc. Et la pas de réponse on avance à l'aveuglette. L'Etat stratège alors qu'on est censé préserver. Je n'ai pas l'impression que c'est la bonne définition là.

Ion Tillier :

Depuis le début je pense qu'on a été assez clairs côté Pays de la Loire en laissant la parole aux pêcheurs, dont on peut penser qu'ils sont autrement plus concernés que les pêcheurs ligériens sur cet espace. J'ai regardé les données CEREMA qui sont partielles on retourne devant si on cumule les ports La Rochelle on est autour de 200. Si on cumule les Sables d'Olonne, St Gilles on est à 250 millions Et ça il ne faudra pas l'oublier dans le débat.

Johnny Wahl :

80% des bateaux sont totalement ignorés des cartes

Ion Tillier :

Je l'ai dit. On sait bien que ce sont des données VMS, qu'elles sont partielles – Et plus on va s'écarter et plus on va avoir à faire à des bateaux;

Johnny Wahl :

On est d'accord.

Interlocuteur :

C'est juste pour apporter des précisions. J'ai la vanité de croire en ce que je vais dire. Il ne faut pas confondre... Alors même si en effet, on peut imaginer ce côté où c'est l'efficacité ce que laisse entendre Francis Beaucire demande de réfléchir à une autre échelle que celle de la zone qui est destinée. Donc une planification des ENR à une échelle de façade Mais quand on dit, notamment la question qui est posée, la question des qui est posée à la CNPV sur laquelle on aura la réponse demain. Il faut quand même être clair, même si c'est vrai aujourd'hui peut-être que si on se revoit dans dix ans vous allez me dire, j'avais raison avant vous. Mais la réalité d'aujourd'hui c'est que si on dit qu'il y a une extension de la zone qui est soumise au débat ce n'est pas pour doubler la zone du parc éolien. Parce que tout comme la première question qui a été posée au débat c'est : au sein d'une zone de 300km² où est-ce que ça serait pertinent de mettre un parc de 500 à 1 Gigawatt qui représenterait en gros 100km, 120km². Ce n'est pas parce qu'on double la zone pour le débat qu'on double la surface du parc qui est souhaité. Donc si on vous dit, demain si la zone d'extension elle passait à 720km², ce n'est pas pour qu'il y ait 720 km² d'éoliennes. La question globalement reste la même. C'est toujours le même parc avec la même surface, sauf que la question qu'on se pose sur la localisation, on étend la zone pour chercher une zone de moindre impact, où ça serait le moins bête de le mettre. Se poser la question de la zone la moins bête mais pas un parc plus grand la question reste toujours la même. C'est toujours un parc de 500 à 1 Gigawatt et les éventuelles. On double la zone de réflexion mais on ne double pas la zone d'éoliennes qui seraient posées à termes. Enfin je préfère le rappeler pour que ça soit clair. Et si jamais à la fin du débat... Je n'en sais rien. Hypothèse d'école, mais ça c'est de la science-fiction. C'est la parole d'un ce n'est pas la parole pour que ça soit clair. Si à la fin du débat la conclusion c'est dans ces 80 km² ce n'est pas pertinent il faut faire un débat, j'en sais rien, sur l'échelle de la façade sur 10.000 m² le but ça ne serait pas de mettre 10.000 m² d'éoliennes. Ça serait d'en mettre à la hauteur de ce qui serait nécessaire en termes de politique énergétique de l'état du développement de l'éolien. En aucun cas ce qu'on met au débat, le but du jeu c'est de tapisser la totalité de la surface d'éoliennes. C'est de réfléchir, si on doit mettre quelque chose, à quel endroit c'est le plus pertinent au regard de l'ensemble des enjeux pour les pêcheurs, environnementaux etc...Le but du jeu ce n'est pas de mettre 720km² d'éoliennes même si on élargit la zone.

Johnny Wahl :

donc dans cette zone-là les parcs ont été définis Alors pourquoi agrandir la zone si ce n'est pas pour mettre plus ? Là je ne comprends pas. A mon avis je pense qu'il y a une bonne entourloupe là-dessus.

Luc Picot :

Je tiens à préciser au contraire, que la saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage c'est un premier parc posé avec cette barrière de puissance de 500 mégawatt à 1000 mégawatt, selon les données actuelles de 30 éoliennes à 60. Il suffit de varier selon la puissance des machines, et donc on va essayer nous de se renseigner, de savoir si cette puissance va réellement augmenter. Et donc peut-être moins de machines pour qu'on éclaire un public sur la réalité d'un parc en 2030 et non pas sur la réalité d'un parc de 2014. Ça c'est une question qu'on va, nous, soumettre dans le débat. Une extension de parc qui dans la saisine initiale est posée mais dont il y a possiblement une extension flottante. Et ça dans le débat, c'est une question qui vous est posée, que vous avez à vous positionner. Ou peut-être que dès le départ c'est flottant. Vous êtes totalement libres de votre réponse. Nous on doit vous poser la question. Vous, vous répondez. Si vous ne voulez pas répondre, vous ne répondez pas. Vous, vous pouvez répondre, il n'y a pas de place pour l'éolienne tout court. Ou si c'est de l'éoliens c'est à 100 km en flottant. Nous, il faut qu'on le renseigne dans le compte rendu. Et si ce n'est pas exprimé la commission ne peut pas le dire elle-même. Elle n'est pas comme les commissaires enquêteurs. Elle ne peut pas d'autosaisir. Donc si aucun public ne dit, il n'y aura rien dans le compte rendu. C'est la limite de l'exercice. Donc l'Etat convient de deux propositions de parc comme vous l'avez vu. Il y a une zone d'étude. C'est-à-dire je souhaiterais l'implanter dans cette zone d'étude qui était initialement de 300 face à 700. Il reste des interrogations. Je suis d'accord. Par exemple, la saisine initiale disait que les 300km² c'était pour le premier parc. Donc le deuxième parc pouvait être dans la zone initiale ou en dehors. Est-ce que cette réflexion est identique ou avec l'extension ? C'est une question. L'Etat qui vient de nous saisir, ils auront quelques jours, une ou deux semaines pour pouvoir appuyer leur réponse. Mais il reste une chose fondamentale. C'est que 700km ça c'est la proposition de l'Etat dans cette zone d'étude, mais la zone de débat, celle où vous pouvez vous exprimer c'est toute la façade. Alors très honnêtement la Commission du Débat je pense, c'est pour ça que je regarde Denis et Francis, si vous commencez à évoquer la Bretagne, on va dire c'est hors débat quoi. Donc il y a peut-être une limite à la façade Sud Atlantique grosso modo. Vous pouvez très bien vous exprimer dans une zone hors zone d'étude de l'Etat. Dans un corridor, plus au large ... ou très bien dire au regard des données d'entrée, eh bien on ne peut pas localiser. Notre proposition c'est zéro. Mais il faut que vous nous le donniez, parce que si vous ne nous le donnez pas, nous on ne peut pas le consigner dans le compte rendu. C'est fondamental.

Interlocuteur :

Je crois que c'est c'est que malheureusement de projet clair est-ce que ce sera du posé, les deux ? est-ce que ça sera du flottant. Où ? Quand ? Comment ? On ne sait pas. Ça peut être n'importe où, nul part ? C'est-à-dire que c'est... Enfin c'est déjà des choses quand on sait à peu près où ça va se poser. Ça devient très compliqué. Et là avant qu'on sache où il va atterrir on ne sait même pas ce que ça va être. L'Etat c'est bien beau, mais très franchement, mais comme ça a été dit tout à l'heure l'Etat, est très largement représenté aujourd'hui. Nous en tant qu'organisation professionnelle on admire vraiment l'Etat pour sa grande présence à nous renseigner sur des choses dont on avait besoin de savoir maintenant. Et en particulier sur ce genre de sujets mais pas que. C'est-à-dire que de vouloir faire imposer par des professionnels de la pêche, les organisations professionnelles de définir les

appréhensiosc'est quand même fort de café. C'est-à-dire et qu'est-ce que vous voulez faire sachant pertinemment que ça n'arrivera pas. Donc voilà c'est-à-dire qu'aujourd'hui je pense que c'est très clair, personne n'est pour, personne n'est contre. Mais en plus il n'y a pas de vision très claire des besoins. On parle d'un giga. On parle de 2 giga. On parle de 3 giga. L'audition des professionnels qui ont parlé ce matin. Au Danemark ça fait quand même 30 ans qu'ils ont des éoliennes. On s'aperçoit que les parcs éoliens initiaux ont été équipé ils interdisent la pêche. C'est philosophique mais c'est une manière de voir. A force de ne pas entendre ce que disent les professionnels, un jour ou l'autre les gens vont être dans la rue. Ils vont s'exprimer. Il n'y a pas besoin.

Luc Picot :

Non non, mais ... Mais peut-être que Francis tu veux parler mais à ta place. Ce que tu évoques c'est le paradoxe de la loi ESSOC le débat en amont mais il est flou alors qu'avant on faisait des débats en aval mais tout a été décidé. Donc nous au débat public c'est souvent des situations compliquées. Qu'est-ce que tu veux dire sur ce point Francis ?

Francis Beaucire :

De toute façon là on est en train de recueillir quand même pour notre compte rendu des choses extrêmement importantes. Si je reprends quelques points à la volée. Monsieur Hall vous avez dit, effectivement... Bon c'est clair ce n'est pas tout un parc qui va couvrir 700km². Mais comme vous nous l'avez fait remarquer et comme on a entendu depuis le mois de février, chez toutes les personnes qu'on a consulté avant de lancer le débat devant le public, la question c'est "C'est quoi le coup d'après ?" je cite avec des guillemets. Avec cette idée en tête que si vous ne dites pas ce que c'est que le coup d'après on ne va pas vous répondre à la question tout de suite. Ça on l'a bien entendu. Et c'est quoi le coup d'après ? On a entendu monsieur Castex dire un jour à la télévision, 50 gigawatt dans l'année. Vous l'avez entendu ? Donc bien entendu c'est quoi le coup d'après, ça fait partie des préoccupations. Donc ça c'est un point. Sur la loi ESSOC. Effectivement la loi est simple la loi ESSOC est l'Etat au service d'une société de confiance. Bien entendu c'était bien ça le problème. C'est très politique et ça vous fait rire. La loi ESSOC est simple et dit : on se place en amont de la définition d'une zone précise, justement pour recueillir des avis sur le fait que la zone qu'on vous propose c'est peut-être pas la bonne. Et nous depuis le mois de Février on en parle. C'est 300km² . Et quelle est la question qu'on a posée du coup ? Est-ce que vous connaissez un endroit moins pas bon ou bien est-ce qu'il n'y en a pas ? Et ça, ça a été redit pas Luc à l'instant. Ça fait vraiment partie de la question. Et c'est bien parce qu'on est une autorité administrative indépendante, indépendante donc du maître d'ouvrage, comme de tous les industriels, comme d'ailleurs du Comité des Pêches. C'est pour cette raison-là qu'on vous dit : finalement dites-nous pourquoi visiblement ce n'est pas possible partout, que ça serait impossible même impensable pour certains d'entre vous et aussi pour les ONG environnementales. Dites-nous pourquoi, parce que moi je ne peux pas dans le compte rendu écrire : il pense que ce n'est pas possible partout. J'ai besoin de savoir pourquoi ce n'est pas possible partout. Et c'est bien la raison pour laquelle cet après-midi on a cette question sur la production des informations relatives à la pêche. Il y a les services de l'Etat avec leurs systèmes d'informations et puis il y a les pêcheurs qui, vous l'avez redit tout à l'heure, vous l'avez parfaitement bien dit monsieur le président tout à l'heure, il y a des

données qui ne sont pas rentrées dans cette vision semble-t-il. Mais si on faisait rentrer ces données-là qui proviennent des pratiques réelles de la pêche sur ces territoires, alors on verrait que 300km² c'est complètement idiot. C'est un peu ça que vous nous dites. Et du coup faisons rentrer ces données et nous dans le compte rendu on va dire, effectivement voilà les informations qui sont données qui permettent quand même au public de justifier pourquoi ils ne sont pas d'accord sur ces 300. Et puis alors après quand on sort des 300, on peut faire le même raisonnement. Et comme vous dites, c'est pas bien partout. Alors ce n'est pas bien partout et comme l'a rappelé Luc, c'est ce qu'on a fait pour le débat normand. On a une carte de nulle part. Qu'est-ce que c'est qu'une carte de géographie de nulle part ? Moi j'étais professeur de géographie, les cartes c'est mon truc. Une carte de nulle part c'est une carte dans laquelle on a une zone surtout pas là pour telle raison, ensuite surtout pas là pour telle raison et toutes les zones de « pas là pour telle raison » elles sont coalescentes et couvrent la totalité de la carte. Ça si vraiment c'est ça que vous voulez exprimer, faites cette carte, faites-là dans les cahiers d'acteurs que vous allez faire, parce que dans les cahiers d'acteurs vous allez vous exprimer de façon vraiment officielle. Et c'est là-dessus que nous on va s'appuyer parce que les relations que nous avons entre nous aujourd'hui sont des relations un peu verbales. Certes on enregistre ? mais en même temps on est dans le feu de l'action, quelques fois on ne sait pas, on n'a pas bien argumenté ou on n'a pas pu dire ce qu'on voulait dire. Le cahier d'acteur, vous prenez votre temps pour rédiger quelque chose qui est en fait une sorte de mémorandum. On pourrait dire un cahier de doléances si vous voulez. Et c'est de ça que nous on va vraiment se servir pour construire, non pas notre réponse comme vous l'a dit Luc, mais votre réponse transmise aux services de l'Etat. Et alors effectivement comme vous disiez tout à l'heure, les bonnes personnes ne sont pas là. Les services de l'Etat sont présents. Alors sont présents en nombre comme quelqu'un l'a rappelé judicieusement tout à l'heure mais cet après-midi précisément pour vous écouter. Que les services de l'Etat peuvent enregistrer tout ce que vous dites sans filtres, sans notre filtre à nous. Ils sont présents dans les réunions. Voilà. Donc il faut que vous profitiez effectivement de leur présence pour dire ce que vous avez à dire. Ce que vous avez fait. Ce que vous pouvez continuer à faire. Mais surtout le cahier d'acteur pour nous c'est une base solide sur laquelle nous allons pouvoir travailler ce compte rendu. Voilà ce que je voulais dire et je pense que monsieur Wahl brûle d'impatience de s'exprimer.

Johnny Wahl :

Oui, je pense que qu' au final, la loi ESSOC c'est quand même pas mal société de confiance c'était vraiment un problème de confiance, je pense. Vous parlez de la Normandie. Je n'ai pas à ma connaissance, croire que les pêcheurs sont enchantés du déroulement programmé de l'Etat au niveau de l'éolien. Il y a des manifestations Il y a une chose qui me, qui est assez paradoxale. On nous parle des informations à nous pour entrapercevoir des zones de moindres de contraire on l'a déjà dit, les structures parce qu'on avait bien dit qu'il n'y avait pas de zone de moindre contraintes. Par contre quand on a demandé à l'Etat, avec les promoteurs éoliens qu'on nous communique les retours d'expérience puisqu'ils ont fait des études que ça soit à l'étranger ou pas. Il y a bien des études comme l'on dit les pêcheurs néerlandais, ou écossais. On les a demandés et on nous a dit que c'était soumis au secret des affaires. Donc si c'est soumis au secret des affaires. En ligne de compte au niveau de l'environnement. La concurrence je veux bien mais les études d'impacts, je ne vois pas comment ça pourrait remettre en cause le secret des affaires. On nous parler de nous

projeter dans trente ans. Comment on peut se projeter dans 30 ans en 2030 ? Comment peut-on donner un avis, comment le public peut donner un avis éclairé sur ces projets que ça soit 500 mille watt, 1 giga watt, 2 gigawatt sans avoir la moindre étude d'impact ? Comment peut-on, je ne vois pas dans la loi toutes les informations pour pouvoir prendre une décision éclairée ? A quel moment on peut avoir une décision éclairée ? C'est la loi ESSOC

interlocuteur :

Je me garderais bien de répondre au nom de l'Etat. Les décisions, elles sont prises certainement pas au niveau régional et certainement pas dans les semaines qui viennent, mais simplement revenir sur l'exposé initial, et non pas s'en éloigner qui a été fait par nos collègues du CEREMA. Et c'est un travail extrêmement intéressant, ce qui a été dit, parce qu'il peut mesurer l'importance de notre ignorance et ça c'est déjà un premier pas. On le savait. On savait très bien que les navires de moins de 12 mètres ne sont pas suivis, n'ont pas les senseurs. Et donc c'est pour ça que vous, professionnels, êtes importants pour, à travers des connaissances que vous avez sur ces zones fréquentées par ces navires de moins de 12 mètres. On a parlé tout à l'heure de la pêche à coquille St Jacques à l'intérieur des Pertuis c'était moins évident. Effectivement il faut qu'on en parle. Donc ça c'est facile à cartographier. Mais il y a aussi plein d'autres zones de pêche que vous connaissez. Et si vous professionnels, vous n'objectez pas les zones de pêche qui sont fréquentées par les navires de moins de 12 mètres, personne d'autre ne pourra le faire. Alors juste un petit point par rapport aux spatiables que j'ai bien connu en tant que directeur que les senseurs ont perçus. Et dans la zone qui nous concerne les senseurs c'est quoi ? C'est le radar du sémaphore de Chassiron et les autres dans la zone. Peut-être que vous aurez là encore le radar de Chassiron qui n'est pas très important radar par le haut ou de proximité d'un autre système d'information dont l'Etat dispose c'est-à-dire « spatiable ». Dans certaines zones en Manche évidemment c'est beaucoup plus « spatiable ». Dans l'estuaire de la Loire dans cette zone-là, vous ne verrez pas grand-chose d'important. Donc voilà, c'est pour ça que vos connaissances sont importantes à ce moment-là du débat et doivent absolument compléter les études qui ont été faites par nos collègues du CEREMA parce que sans vos connaissances eh bien ça veut dire qu'on aura une vision très myope de la fréquentation des pêcheurs dans la zone d'implantation qui est proposée et dans la zone de raccordement qui en découle.

Interlocuteur :

Pour compléter après ce qui a été dit et sûrement un peu paraphraser ce qu'a dit monsieur Beaucire et pour répondre aussi au questionnement du monde de la pêche et notamment ce qu'a pu dire monsieur Wahl tout à l'heure. En fait la difficulté qu'on a aujourd'hui c'est qu'on est toujours tenté... c'est un projet qui va impacter la zone de pêche. Si on fait un projet de route dont on vous parlait. On est toujours tenté de vouloir avoir le projet détaillé avec des impacts mesurés pour pouvoir s'assurer..., enfin ça apaise des craintes qu'on a tous. Aujourd'hui on a plein de débats sur plein de projets. La petite subtilité d'un débat public, qui n'est pas forcément très ancré on va dire dans la mémoire collective qu'aujourd'hui et notamment sur les projets éoliens dans le cadre réglementaire de l'Etat veut que maintenant on essaie de faire les choses en amont, avant qu'il y ait une zone très précise. On essaie de faire des débats juste en amont. L'exercice tel que nous on le perçoit en tant que maître

d'ouvrage c'est de construire avec vous la carte des contrats. C'est-à-dire qu'avant d'être dans une étude d'impact, une fois qu'on aura plus avancé sur la localisation du projet et en fonction des caractéristiques techniques d'une localisation précise pour observer les impacts. C'est-à-dire avec vous l'approche environnementale, sur l'activité de transport maritime ou autre, on pourra évaluer les impacts et savoir si derrière il y a d'autres types de d'autorisations, déclarations d'autorité publique notamment. Aujourd'hui la perception qu'on a du débat public, la conclusion du débat c'est quand bien... Enfin c'est soit ce n'est pas la bonne zone comme la dit la CPDP localisation 0 circulez ! Allez voir ailleurs. Et ça peut être... C'est intéressant de continuer à y réfléchir. La conclusion du débat public quand bien même elle serait positive ne vaut pas déclaration d'utilité publique. C'est encore deux salves derrière. Ce n'est pas quelque chose de conclusif, de gravé dans le marbre. Si on dit à la fin du débat... A la limite on peut dire pourquoi pas et on continuera à faire des études pour savoir si définitivement il y aura un projet avec déclaration d'utilité publique. Donc c'est un peu l'image de tout à l'heure la carte dont parlait monsieur Beaucire Et dans le cadre du débat nous serons et après on ne force personne. C'est d'essayer de vous aider à construire la carte des contraintes pour chaque cas d'espèce, pour les pêcheurs, les ostréiculteurs, le transport maritime, les enjeux environnementaux. Et si dans la réflexion c'est de savoir est-ce que les zones, par rapport à l'activité de pêche, il ne faut surtout pas aller, eh bien on enlève. Mais par contre on peut en parler société de confiance et pour aussi les citoyens en dehors des pêcheurs et en dehors les décideurs quelque part à l'issue du débat puissent prendre une décision la plus objective possible. C'est de savoir, cette carte des contraintes qu'on avait à suivre comme une justification collective. C'est-à-dire qu'à la fin si la ministre de la transition écologique elle doit décider, elle doit décider si oui ou non il faut y aller, que ça ne soit pas une décision où elle est devant un choix mais elle ne sait pas pourquoi elle prend ce choix là. Donc en même temps si elle dit : on continue mais parce que personne hormi des associations de défense ou autres ont dit surtout pas mais sans objectiver pourquoi le surtout pas, eh bien ça sera difficile pour le décideur politique de prendre une décision cohérente. Et la loi ESSOC par la société de confiance c'est aussi pour essayer de s'assurer qu'une décision politique puisse être prise sur les bases de données relativement cohérentes. Après comme on l'a déjà dit, on ne force personne à verser des éléments au débat. Mais le but du jeu c'est que les décisions qui soient prises quelles qu'elles soient, soient les moins incohérentes possibles à défaut d'être les plus pertinentes.

Interlocuteur :

Ça devient vraiment très gênant parce qu'on a l'impression... Le problème... C'est un débat sur l'éolien offshore Les décisions que l'on peut prendre aujourd'hui nous seront fortement reprochées dans quinze ans. Pourquoi ? Parce que après ou alors ça sera autre chose. On nous demande des avis sur tout, des avis sur rien et on ne tient pas compte de nos avis. C'est-à-dire qu'on fait une espèce de concertation de façade où les pêcheurs sont contents. Ont leur a montré Et c'est comme ça sur tous les débats. C'est-à-dire qu'on a l'impression Il y a les services administratifs qui sont là et on fait des réunions à marche forcée. Et aujourd'hui on a des gens qui pourraient être consultés au sein des organisations professionnelles, pour essayer de. Et on est en train de nous raconter... On nous prend vraiment pour... Enfin je suis désolé. Ce n'est pas normal ce qui est en train de se passer. Il me semble que l'administration n'est pas là pour porter des projets politiques. Elle est là pour défendre les intérêts justement des gens pour qui c'est important. Et je ne sais pas comment

il va falloir dire ça pour le faire savoir. Mais il va arriver un moment c'est que il va falloir faire son travail Parce que là très sincèrement, les gens se rendent compte que les éoliennes offshore, aujourd'hui il n'y a pas photo. Il y a des gens, qui veulent bien essayer de faire avancer les choses et d'apporter leur contribution. Mais globalement, majoritairement les gens sont contre. Voilà c'est tout. C'est con de vous dire ça alors qu'en région Pays de Loire. Cherchez l'erreur. Peut-être que c'est pas les mêmes gens qu'on a en face de nous. C'est tout.

Luc Picot :

La question c'est que, nous en tant que coté commission ? on est au service des publics. Donc c'est une interpellation qui nous concerne au premier chef. La question c'est... On vous la renvoie le débat public. Qu'est-ce que vous voulez faire comme suite sur le sujet pêche dans ce débat public ? Est-ce qu'il y a des sujets que vous voulez évoquer ou pas ? Ou est-ce que vous considérez qu'en une journée on a purgé le sujet ? Est-ce qu'il y a un intérêt à organiser une deuxième journée ou pas ? Sur quels types de sujets ? Est-ce qu'il est pertinent de faire un travail sur la localisation ? Si personne ne veut ça, on ne va pas nous, nous exprimer à... On est à votre service. Donc à la suite de cette première réunion, on va conclure d'ici un petit quart d'heure. A la limite si on a un dernier quart d'heure, on peut essayer de réfléchir sur les suites ou pas d'une réflexion collective et objective. Est-ce que vous voulez que l'Etat soit présent ? A quel niveau l'Etat doit-il être présent ? Est-ce qu'il manque des acteurs aussi ? Nous on est ouvert à tous les possibles. Et encore mieux pour construire la prochaine journée, si elle doit avoir lieu. On vous a proposé un déroulé. On a proposé des choses en fonction un petit peu quand même de vos retours mais... peut-être que ce n'est pas complètement... Il y a des points d'achoppement. Il y a peut-être d'autres sujets, peut-être la pluralité de pêcheurs. C'était le lieu, le jour. Tout est soumis à discussion. Ce qu'on voit c'est que le débat il finit le 28 février. Nous au niveau de notre conscience, parce que c'est honnêtement que du niveau de notre conscience, on ne veut pas avoir raté un truc. Donc n'hésitez pas à, soit nous dire à chaud dans le quart d'heure qui reste, si vous voyez des suites quelles suites ? ou nous le dire plus tard, par mail, ou nous appeler, ou faire une Visio. On a encore un peu de temps. Si on doit faire une réunion fin janvier, début février, on a un peu de temps pour la caler. Donc on n'est pas obligé de s'exprimer tout de suite dans le dernier quart d'heure. Je vous renvoie... Nous on veut juste avoir la bonne conscience qu'on n'a pas raté un truc. C'est tout. Je ne sais pas. Je parle pour Denis et Francis, mais...

Denis Cuvillier :

Je ne vais pas en rajouter si ce n'est... Je n'ai pas participé au débat en Normandie. C'est mon premier débat public sur l'éolien. Ce matin j'ai entendu des pêcheurs anglais. Ils disaient "le premier parc" il s'est fait sans nous. Et j'ai eu l'innocence et la naïveté de penser : ah mais chez nous ça ne sera pas pareil. La preuve les pêcheurs ils sont là. Ils sont avec nous dans la salle. Mais bon, effet douche froide. Les propos que j'entends montrent que manifestement il ne suffit pas de réunir les gens. Il faut définir un cadre, un objet et un outil. Donc je pense c'est les trois sujets sur lesquels il faut qu'on travaille si on doit faire une nouvelle réunion.

Philippe Micheau :

C'est ça, forcément la on a c'est-à-dire que là on rentre C'était 120 km. C'est 300. C'est 500 mégas. C'est 1 Giga. On ne sait plus. Et là on nous demande de nous positionner sur des choses qui sont, je le dis encore, je ne sais pas si les gens s'en rendent vraiment compte que nous c'est notre vie. Je vais peut-être choquer certaines personnes mais nous, le problème se situe au-delà d'une pollution visuelle. On ne situe au-delà d'un emmèdement idéologique. C'est notre vie. Il y a des marins qui passent beaucoup plus de temps sur l'eau donc plusieurs temps de travail que chez eux. Donc nous ce n'est pas possible pour se positionner ou pour prendre des décisions pour venir vers vous. Ces réunions, elles sont biens. On apprend des choses. On peut schématiser des visions Mais il y a une chose qui m'interpelle et merci aux délégations. Et là les anglais. C'est-à-dire que le premier constat qu'ils ont fait ils ont dit il fallait être associé, qu'il fallait faire entendre notre voix, et vraiment se battre pour qu'on soit considérés. C'était le premier constat. Et je pense qu'on le fait assez pour le considérer. Donc le deuxième constat c'est qu'on a été très étonné qu'il n'y avait pas eu de suivi halieutique. Etat zéro, ensuite suivi halieutique. Nous quand on y a été, ça fait déjà cinq/six ans au moins que le projet de parc était en service. Et toujours pas de suivi halieutique. Et aujourd'hui on est en 2021, je vois la même personne. Il nous dit la même chose. Moi je trouve ça quand même très..., très étonnant. Je trouve ça, je suis perplex. Les seuls où je vois qu'il y a un suivi halieutique, des choses c'est au niveau des belges. Monsieur. . Voilà. Je pense que ce genre de journée est utile. Il faut aussi à nous, nous laisser le temps de réfléchir, de regarder. Pour nous c'est très important. Nous on parle de la vie des gens. On ne parle pas de pollution visuelle pour quelques personnes ceux qui viennent sur la plage, mais on parle de nos vies. Et on ne peut pas se tromper sur nos vies.

Pierre-Emmanuel Vos

Oui merci. Moi je, J'écoute bien tout ce qui a été dit. Pour le moment... Bon d'abord il faut quand même faire un point sur le mandat sur lequel on travaille aujourd'hui. Vous dites qu'il n'est pas clair. Je pense qu'il est très clair. On a apporté au débat une zone de 300km² pour y définir la pose d'un premier parc et la recherche d'un second. Cette zone est de 700km². On demande de travailler sur cette zone. Le mandat est clair. Il n'est pas de ne pas aller ailleurs. Le mandat il est clair. Après si vous souhaitez en sortir, vous en sortirez, mais il fallait bien amener quelque chose à débattre. C'est ça qui est important. Je parle de la question de l'opportunité. Ca peut être nul part. Et à ce moment-là on le dit, donc ça veut dire qu'il n'y a pas de localisation possible. Et si c'est oui, alors c'est dans ces 700 km², où est-il le mieux de poser un premier parc de 500 à 1000 mégawatt pour éviter le maximum de contraire pour l'activité de la pêche. Parce que par rapport à ça il y a comme même un certain nombre de choses à prendre en compte. Et certaines personnes vont se positionner en disant : parce que c'est intéressant pour le port, pour ci, pour ça, pour plein de choses. C'est intéressant d'entendre ce qui se dit en ce moment parce que c'est une opportunité à saisir que de dire, soit non et pourquoi, soit oui, à quelles conditions et pourquoi. Parce qu'encore une fois il y a plusieurs parties prenantes et que les autres usagers vont faire cette partie du travail. Et que si on n'a pas la décision du monde de la pêche on ira dans le sens de ce que diront les autres usagers. C'est une perche quand même qui vous est tendue. Et

par rapport à ce qui se disait ce matin, moi je dirais qu'il n'y avait aucune concertation possible dans les pays anglo-saxons de ce que j'ai compris. Nous ici on dit qu'on va avancer avec vous et je pense qu'on essaie quand même de faire en sorte. En plus on est dans un nouveau cadre ici, avec des projets déjà existants, en train de se construire. Notamment celui du voisin au Pays de Loire. On est dans un nouveau cadre, où pour avancer de concert on a construit donc une commission spécialisée éolien en mer qui est rattaché à un conseil maritime de façade auquel vous avez accès. Vous pouvez lui poser des questions, vous renseigner. Adossée à cette commission maritime et spécialisée à l'éolien en mer, on a attaché un conseil scientifique, qui rassemble 20 personnes, qui sont volontaires, qui viennent des laboratoires LIENS à La Rochelle, à Bordeaux, au vu de l'étude bibliographique environnementales, qui vont commenter, qui ont fait des recommandations pour l'avenir. On a cette journée pêche, Je pense que déjà si on analysait bien ce qui se passe réellement tous ensemble, ce qui ressort de ces différentes équipes, que ça soit l'équipe environnementale, que ça soit l'étude pêche. Et puis par rapport à ce qui a été dit aussi sur aucun suivi scientifique, etc... On est dans un schéma aujourd'hui où, si l'ensemble des parties prenantes jouent le jeu, on va arriver à des zones préférentielles d'installations des éoliennes. Et sur ces zones d'installation préférentielles des éoliennes on va à nouveau avec RTE on va leur passer la parole après, faire tout un travail d'état initiale de l'environnement, avec un ensemble de campagne on va aller voir ce qui se passe. On va vérifier que les zones préférentielles que vous proposez, elles ont un sens. On ne va pas faire tout et n'importe comment. on a encore trois ans d'étude de campagne derrière après le débat public pour avancer sur ce point-là. Donc ensuite en faisant une étude d'impact. On va faire une étude d'impact lorsque le projet sera décidé Ensuite on a tout un tas d'échéances avec les services de l'Etat pour faire l'instruction de cette autorisation qui devra être validé pour une exploitation à l'horizon 2030. Donc on appelle un certain nombre de gardes fous qui sont mis en place par rapport à ce qu'on a entendu ce matin. Je pense qu'il y a un pas énorme qui a été fait entre le premier parc éolien qui s'est décidé en France et celui qu'on est en train d'essayer de construire tous ensemble aujourd'hui. Donc c'est juste un point que je voulais faire. De deux choses l'une. Ou l'ensemble des acteurs essaient de jouer le jeu pour aller dans ce sens tous ensemble, ou alors on va avoir des soucis effectivement parce qu'on n'aura pas réussi à s'entendre. Et je vous assure, en tous cas du côté du parc, on fera tout pour que le suivi ensuite se fasse correctement. On va avoir un garant de la CNDP encadré par les différentes parties prenante. Et puis on a bien compris des exemples qu'on va devoir agir avec le monde de la pêche. On va créer un groupe de travail ensemble. On va essayer d'avancer main dans la main pour que ça puisse se faire. Et ça On a des exemple aujourd'hui ou ça marche. à un moment donné pour que ça marche. Il n'y a pas que des exemples négatifs. Donc essayons de nous inspirer des exemples positifs dont on ne parle jamais. Il y en a pas loin de chez vous, plutôt que de toujours se dire, bah tiens "on va faire le bas" par contre de comprendre qu'aujourd'hui c'est prématuré il faut un temps de façon à pouvoir, alors moi je vais le dire comme ça, pour avoir le temps de décanter les deux études, encore une fois environnementale et du CEREMA. Egalement des données que vous avez, vous, pour pouvoir se retrouver sur la base de ces 700km², pour savoir si oui ou non il y a une zone de moindre impact. Je vais passer la parole à Aurore Gillmann.

Aurore Gillmann :

En complément. Je serai très rapide. Simplement ce matin il y a beaucoup de choses qui ont été dites, j'aimerais juste savoir un petit peu comment vous, vous voyez les choses de ce point de vue-là. Tout simplement pour ne pas laisser penser qu'en France ça se passe forcément comme en Angleterre ou en Ecosse. Il faut un autre modèle dans le débat. En Angleterre c'est un autre modèle pour l'éolien. C'est le promoteur qui fait son raccordement. Et là ce n'est pas effectivement la même façon de faire, ce ne sont pas les mêmes modes opératoires, ce ne sont pas la même concertation dans le monde de la mer. En France RTE est en charge des raccordements des projets et on recherche systématiquement l'ensouillage pour justement répondre aux enjeux émis par les différents comités de pêches et ça a des impacts sur des problématiques. Donc voilà, tout ce qu'on a entendu ce matin, on a une réponse en fait avec le reste qu'on a déjà en France et sur lequel on peut aussi partager. Alors certes ce sont des études d'impacts pour la plupart. On est déjà en phase de réalisation pour 3 scénarios de raccordements. On peut aussi partager là-dessus. Il y a des comités de suivi mis en place. Il y a tout un tas de choses, voilà, sur lesquels on peut peut-être échanger. Donc moi j'ai envie de voir un peu collectivement, on peut approfondir les questions qui ont été présentées ce matin et évidemment cet après-midi aussi autour des zones d'études par rapport comment on le voit à ce stade. Voilà, est-ce que sera ? Est-ce qu'on fait venir des experts ? Est-ce qu'on fait venir IFREMER ? Pour nous est-ce que vous voulez que l'on fasse intervenir des personnes ? il y a de la matière. Est-ce que ça vous intéresse ? Ou est-ce que vous souhaitez qu'on passe ? On n'attend pas forcément une réponse aujourd'hui cela viendra le cas échéant, s'il y a de l'intérêt, qu'on puisse prendre cet espace plutôt que de se perdre en questions/réponses que l'on fait en débat public. Et sans oublier la conchyliculture aussi, peut-être qu'on puisse aussi, peut-être voilà aborder aussi l'enjeu de l'éolien en mer. C'est important.

Intervenant :

...Effectivement je crois qu'on est d'accord. Et en fait je pense que la maturité elle va venir aussi en partie sur les deux premiers points. Sur l'opportunité. Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment l'expression d'opportunité on vous la laisse. Par contre à un moment il va falloir savoir clairement. Ça c'est le premier point. Et sur le volet, localisation parce qu'on ne va pas non plus pas le faire. On peut toujours espérer l'inopportunité du projet. On peut s'entendre aussi derrière parce que finalement on n'est pas forcément à l'échelle des décisions du déploiement de l'éolien en France. Et sur ce volet-là, nous on versera ce qu'on évoquait tout à l'heure au débat public. Et indépendamment ou indépendamment des autres comités, on fixera comme règle de moindre contrainte et souhaiterait également l'aide du CEREMA sur la recherche de complémentarité de l'information géographique. Voilà. Ce volet là pour répondre à la petit provoc de monsieur Picot évidemment sur la suite du débat, il y a d'autres réunions à organiser sur le volet pêche parce qu'on a évoqué ce matin quelques aspects environnementaux mais finalement on s'est évoqué des inquiétudes ... En tous les cas ça nous enjoint ça rejoint la manière dont on pourrait formuler des préconisations collectives sur les études dans le cadre du débat. De même sur le volet socio-économique, on a pour l'instant sur les activités de pêche. Parce que Ok, pendant les travaux mais ce n'est pas que ça. Là on peut demander un retour d'expérience. Donc là-dessus de la même manière, bien formuler des préconisations en termes d'études, en termes aussi, peut-être VRC PAA etc..., etc... Et puis il y a à travailler sur un volet qu'on a très vite un volet j'allais dire sur la taxe. Même des éléments à formaliser. Tout comme sur les préconisations qu'on

donnera sur le terrain, sur ce que le cahier des charges doit répondre parce que là aussi il y a besoin de faire rentrer des préconisations. Et quand je dis ça, je ne veux pas paraître cynique ou quoi. Ça me semble une alternative, je le répète. On pourra toujours dire non à ce projet-là. On ne peut pas exclure cela pour l'avenir aussi.

Philippe Micheau:

Tout à l'heure mes propos, je suis un peu plus perplexe par rapport justement ce qui est donné (10-15 ans) dans les parcs éoliens. Moi je n'ai pas beaucoup d'inquiétudes dans le fait que nous en France il y aura des suivis parce qu'on a des lois, on a des principes de précaution qui font qu'on aura tout ça. Ils ont cette problématique de savoir un parc éolien est-il nuit aux espèces ou pas pour le cahier des charges. Ce cahier des charges je l'ai dit on doit participer au cahier des charges on doit être co-constructeur, co-acteur parce qu'on vit dedans. C'est notre vie. J'allais c'est notre métier. Ce n'est même pas notre métier. Marin-pêcheur c'est une vie. Ce n'est pas le soir on rentre chez nous... Non c'est notre vie. Alors si les éoliennes, parce qu'à cet endroit-là elles doivent être orientées, placées je ne sais pas. Tout ça c'est le terrain qui le dira. On doit être co-acteur. Et je pense que ce qui nous peine le plus, ce qui nous empêche de travailler ou de se projeter c'est cette décision. Le jour où cette décision sera prise, que l'Etat aura pris sa décision on travaillera. Là on dira messieurs il faut que ça soit comme ça et comme ça et comme ça. Voilà. Et à la limite ce que les organisations professionnelles aujourd'hui, ce qu'on voudrait, être sûr de l'entendre c'est que l'Etat nous dise : oui messieurs les pêcheurs vos préconisations, vos avis, tout ça nous en tiendrons compte à 100%. C'est ça dont nous avons le plus peur. Voilà. Il faut absolument que... (Fin de l'enregistrement)